

Rapport

M 12-A

Rapport du Conseil administratif concernant la motion M12 « Pour rénover le cynodrome afin de le mettre à disposition des associations et de la population versoisienne »

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal,

Le 18 décembre 2023, le Conseil municipal a renvoyé au Conseil administratif la motion susmentionnée, dont la teneur est la suivante :

*Le Conseil municipal de la Ville de Versoix,
vu l'article 29 de son règlement ;*

considérant :

- Que les bâtiments de l'ancien cynodrome sont laissés à l'abandon depuis 2016, ce qui les rend aujourd'hui inutilisables.*
- Que la surface de course a été rendue à la zone agricole, qui est maintenant exploitée par un agriculteur versoisien*
- Qu'une partie du parking est déjà en cours de désaffectation au profit d'une renaturation par l'Etat*
- Que ces bâtiments sont situés dans un environnement forestier très recherché par la population et qu'ils présentent un potentiel manifeste en faveur des familles et des associations de Versoix*
- Que ces bâtiments peuvent vivre une seconde vie et trouver leur utilité dans une commune où les espaces publics sont très sollicités par toutes les classes d'âge de la population*
- Que les différents espaces extérieurs, une fois aménagés, et éléments bâtis, une fois rénovés et mis aux normes, peuvent satisfaire de nombreuses activités de plein air, tout en permettant de disposer de locaux pouvant être fermés et chauffés*

Les groupes : PDC (Le Centre), PLR et les Vert.e. s demandent au CA d'inscrire au budget des investissements un montant pour permettre la rénovation des bâtiments existants, de demander à l'Etat de retarder le changement d'affectation du parking jusqu'à plus ample informé, et de prévoir une exploitation de type participatif.

Rapport du Conseil administratif

Conformément à l'art. 29 al. 2 du règlement du Conseil municipal, le Conseil administratif a l'avantage d'adresser le présent rapport.

Traitée lors du Conseil municipal du 10 octobre 2022, la motion M12 intitulée « Pour rénover le cynodrome afin de le mettre à disposition des associations et de la population versoisienne » a tout d'abord été renvoyée en commission Bâtiments, gérance et protection de la population, pour examen.

Au terme des discussions en commission, un rapport a été rendu et présenté lors du Conseil municipal du 18 décembre 2023. Dans l'exposé de ce dernier, il a été constaté que l'ensemble des travaux demandé dans la motion M12 avait été réalisé depuis son dépôt. Le cynodrome a également été mis à la disposition des associations via un système de réservation qui donne aujourd'hui satisfaction.

Saisi à son tour de la présente motion, le Conseil administratif ne peut que remercier et féliciter la commission BGPP pour le travail conséquent qui a permis de rendre un rapport extrêmement complet et ainsi se joindre aux constats de la commission BGPP. Il considère qu'il a été apporté réponse aux demandes formulées dans la motion M12. La motion peut donc être classée.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil administratif vous souhaite, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, bonne réception du présent rapport.